

Lettre du Préfet demandant la suppression du Service Intercommunal du Logement (1948)

MLC

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. Division
4. Bureau

à rappeler
dans la réponse

Quimper, le 21 JUIN 1948 194

LE PREFET DU FINISTÈRE

à Monsieur le Maire de PENHARS

M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme vient de me faire connaître, à la suite de l'inspection faite récemment dans le Finistère par M. FLESSELLES, agent de son Administration Centrale, que bien qu'il existe une crise très sérieuse du logement dans l'agglomération quimpéroise, il ne semble pas que l'action du Service Intercommunal du Logement puisse y provoquer une meilleure répartition des logements. En effet 33% des locaux sont surpeuplés en raison de la mauvaise composition de l'ensemble immobilier.

Le remède à la crise du logement semble être surtout la construction d'habitations à bon marché.

En raison de ces considérations et de la nécessité de réaliser des économies budgétaires, je vous serais obligé de vouloir bien inviter le Conseil Municipal de votre commune à prendre une délibération tendant à demander la suppression du Service Intercommunal du Logement. Deux exemplaires de cette délibération devront m'être adressés aussitôt.

Je précise que, sur votre proposition, des réquisitions de logement pourront continuer à être prononcées par mes soins.

LE PREFET,

Maximilien